

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Commission
Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 11 mars 1964.
IP (64) 57

INFORMATION A LA PRESSE

RESUME DU DISCOURS DE M. MANSHOLT DEVANT LE CONGRES
DE LA CISL A PARIS LE 11 MARS 1964

Prenant la parole devant la quatrième assemblée générale des syndicats libres de la Communauté européenne, M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission du Marché Commun, a constaté qu'il n'y avait pas actuellement d'unité de vues entre les Six en ce qui concerne la structure de l'Europe politique et la place de cette Europe dans le monde. A la conception de l'Europe des patries, nous opposons la nécessité d'une Europe politique intégrée, coopérant très étroitement avec les Etats-Unis dans le cadre d'un partnership atlantique.

Etant donné ces divergences, il apparaît dangereux aujourd'hui, de créer de nouveaux organes à côté des institutions européennes pour organiser la coopération entre les Six en matière de politique étrangère et de défense. La fusion des Exécutifs ne sera qu'une mesure administrative si elle ne s'accompagne pas d'un renforcement du contrôle démocratique sur les institutions de la Communauté.

"Des décisions importantes, a dit M. Mansholt, sont prises aujourd'hui à Bruxelles sans que les parlements nationaux ni le Parlement européen puissent en assurer le contrôle".

Malgré ces difficultés, la Communauté a fait de sérieux progrès en 1963, en particulier dans le domaine agricole par les décisions du 23 décembre. Mais le pas décisif ne sera franchi que lorsque les Six auront arrêté un prix commun pour les céréales. Une décision sur ce point est urgente. Elle est nécessaire non seulement pour la réalisation d'une véritable politique agricole commune, mais également pour que la Communauté puisse contribuer activement au succès des négociations du "Kennedy Round".

Evoquant ses entretiens à Washington avec le gouvernement américain, le Vice-Président de la Commission a souligné qu'il existe, à son avis, des possibilités de compromis raisonnables en ce qui concerne les problèmes tarifaires de la négociation dans le domaine industriel. "Mais, a-t-il ajouté, on ne peut encore en dire autant pour les négociations dans le domaine agricole à propos desquelles subsistent certaines divergences."

M. Mansholt a rappelé les propositions de la Communauté dans ce domaine : consolidation des montants de soutien et recherche d'accords mondiaux pour certains produits de base. "La négociation agricole au GATT ne pourra pas se réduire à une simple négociation commerciale. Elle devra porter sur l'ensemble des politiques agricoles de tous les pays".

A propos de la conférence mondiale sur le commerce, qui s'ouvre prochainement à Genève, sous l'égide de l'ONU, M. Mansholt a rappelé la responsabilité de tous les pays industrialisés vis-à-vis des pays en voie de développement. Il faut permettre à ceux-ci d'accroître leur commerce pour aider leur développement économique. "La situation est grave, a dit M. Mansholt, Les exportations des pays en voie de développement, qui représentaient un tiers du commerce mondial en 1950, ne forment plus aujourd'hui que le cinquième. Cela montre que l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'est accru sensiblement."

En conclusion, M. Mansholt a demandé aux syndicats libres de prendre position à l'égard de ce problème essentiel.